

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 03 JUILLET 2025

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	10

L'an deux mille vingt-cinq le 03 juillet 2025, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
MENEHIN Gaël
IMMER Alain
GUINDT Philippe

SIVÉC Jean
DEBAILLEUL Delphine
OGER Isabelle
THILL Céline

VALANCE Bénédicte
WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

BRUN Jérôme donne pouvoir à M. GUINDT Philippe

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

REUTER Olivier
VIEIRA Christophe

Madame Delphine DEBAILLEUL est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2025 – 940 Travaux pont de Gandren

Considérant les travaux réalisés l'an passé dans le cours d'eau de l'Altbach ainsi que les travaux en cours de réalisation pour la voirie et trottoirs de la rue des romains, mettant en valeur le cœur de village ;

Considérant la commission voirie du 12/06/2025 favorable à un nettoyage du pont de Gandren qui est entre la rue de Sierck et la rue du Moulin, afin de le préserver et le remettre en valeur ; un éclairage aux horaires de l'éclairage public est également proposé par la commission ;

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des voix, pouvoir inclus,

- **Autorise** M. le Maire à rechercher des entreprises et faire chiffrer les travaux afin de nettoyer et mettre en valeur le pont :
 - Evaluer l'état du garde-corps et faire chiffrer si nécessaire une remise en peinture ;
 - Rechercher une solution pour les nettoyer les pierres de la structure du pont, sans résidus qui tomberaient dans le ruisseau et pas de pression qui risquerait de fissurer les pierres ;
 - Rechercher un éclairage adapté au lieu, qui serait connecté à l'éclairage public.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 29 juillet 2025

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 29 juillet 2025
Le Maire,

